

VO REKÉ BRUSSEL

NOTRE RÉF.

DATE 21/2022

PIÈCES JOINTES)

CONTACTER [REDACTED]

TÉL. [REDACTED]

COURRIEL [REDACTED]@health.fgov.be

**Note au ministre de l'agriculture
David Clarinval**

**Elaboration du budget 2023 - Demande de rétablissement du budget de la recherche scientifique gérée par l'unité
Recherche Contractuelle (sécurité alimentaire, santé animale et végétale) et recrutement d'1 ETP supplémentaire**

J'ai l'honneur de soumettre au Ministre, pour accord de principe, une note relative à la demande de rétablissement du budget et au recrutement de 1 ETP supplémentaire niveau A pour la **recherche scientifique** gérée par l'Unité de Recherche Contractuelle du SPF Santé Publique, Sécurité des la chaîne alimentaire et l'environnement. Cette question s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2023, qui est prévue pour avril.

Importance de la recherche contractuelle

La déclaration gouvernementale d'octobre 2020 souligne explicitement l'importance de la recherche scientifique (« *science-based method* ») dans l'élaboration des politiques dans le domaine de la chaîne alimentaire.

**« Le gouvernement sa politique de sécurité de la chaîne alimentaire veille à ce qu'un
assurera un niveau élevé de sécurité alimentaire.**

Elle jouera la plupart de son temps. **à partir de la méthode basée sur la science et en tenant compte de la**
principe de Tous les produits suspects de présenter un risque pour la santé, la biodiversité et l'environnement
entraîner, **précaution devrait être exercée sur les produits suspects de présenter un risque pour la santé, la biodiversité et l'environnement**
à **les conséquences socio-économiques néfastes** .”

Les projets de recherche scientifique financés par la politique de soutien à la recherche contractuelle et contribuent à la génération de l'expertise et de la capacité critique nécessaires en vue des besoins des politiques nationales, européennes et internationales, du fonctionnement optimal des laboratoires de référence et du transfert d'expertise vers les laboratoires de référence ., secteurs, industrie et société. Des organismes consultatifs scientifiques et diverses organisations internationales utilisent également les données et connaissances fournies, notamment le Comité scientifique de l'AFSCA, le Conseil supérieur de la santé, l'EFSA, le Codex Alimentarius, l'OEPP et l'OIE.

La Recherche Contractuelle soutient la recherche appliquée, dont les résultats peuvent être valorisés à court et moyen terme. Ses domaines de compétence sont très larges : santé animale, santé végétale (questions phytosanitaires) et sécurité alimentaire. Un danger émergent ou une situation de crise dans l'un de ces domaines qui ne fait pas l'objet d'une réponse opportune ou adéquate peut avoir des conséquences importantes avec un impact sur la santé publique, l'économie et la société.

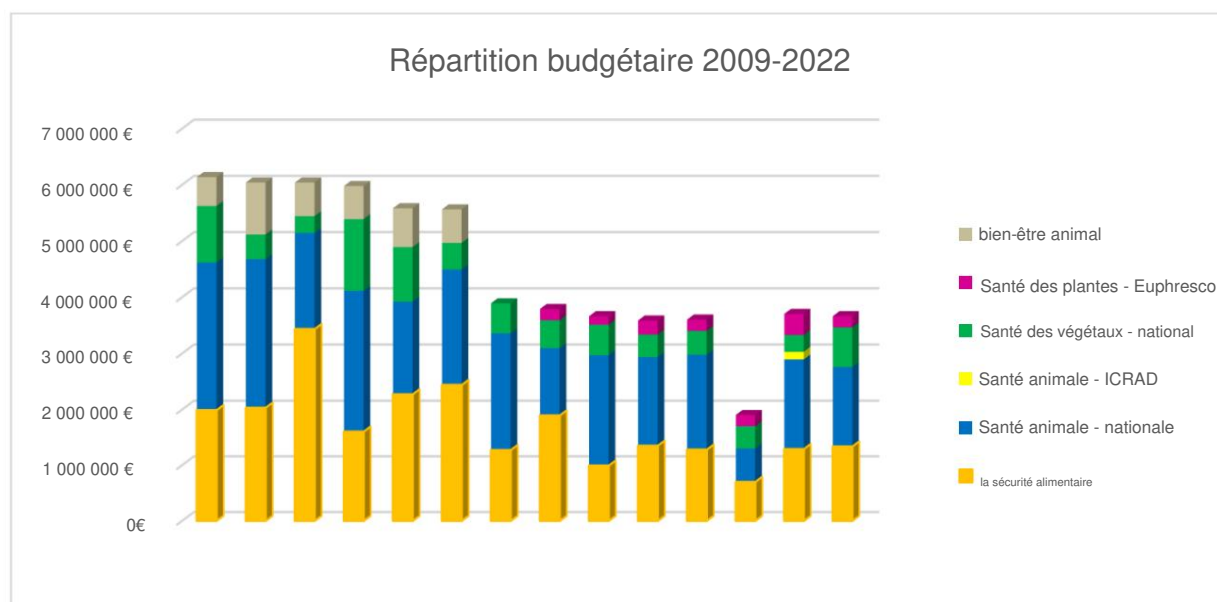
La Belgique étant un pays exportateur, il y a généralement aussi un impact au niveau international.

Dans notre pays, il existe différentes filières de financement de la recherche scientifique. Chaque canal de financement a ses objectifs et pouvoirs spécifiques. Cependant, la recherche contractuelle est unique en ce sens qu'elle :

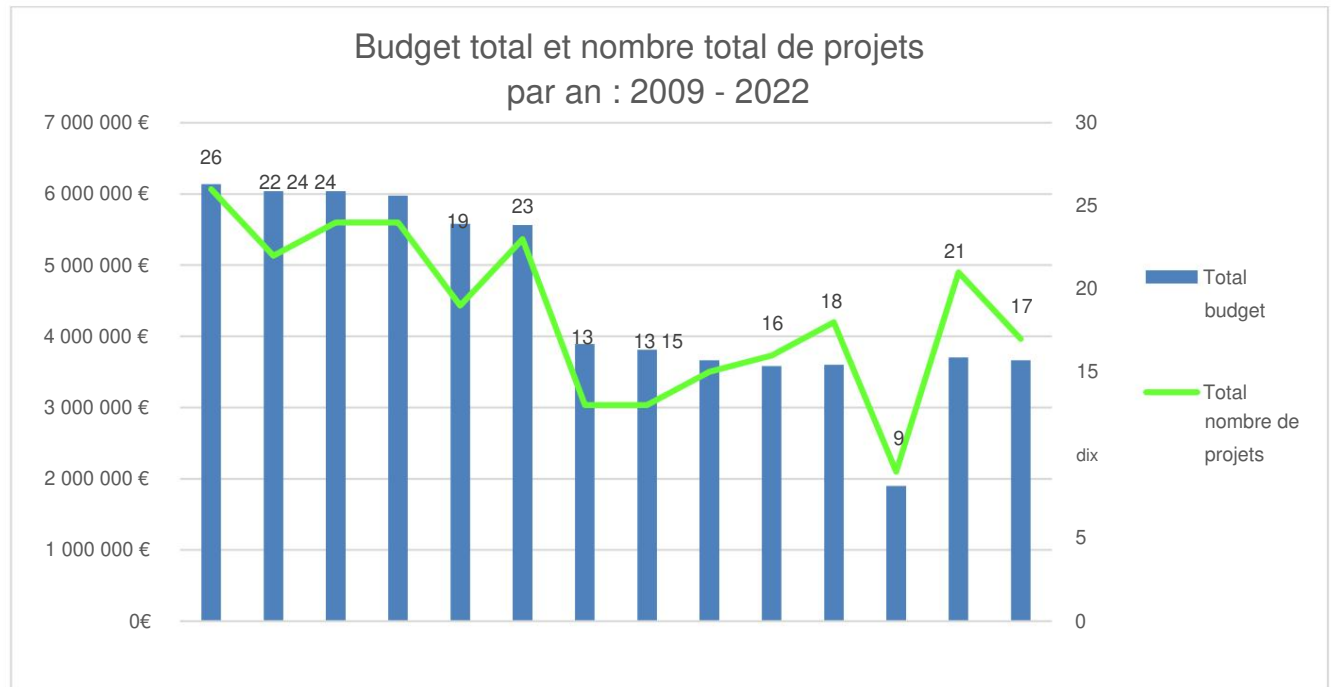
- permet des projets "sur mesure", en tenant compte des besoins actuels du gouvernement belge (SPF Santé Publique et AFSCA), telles que la préparation d'une nouvelle législation en relation avec la chaîne alimentaire, le développement de nouvelles méthodes d'analyse, la collecte de données de prévalence de nouveaux dangers, la détermination de valeurs seuils toxicologiques ou la fourniture de données pour l'EFSa;
- combine recherche thématique (projets RT) et recherche libre (projets RF), ce qui permet de rester en contact avec les besoins actuels de la recherche. Depuis 2014, il est également possible de participer à des projets RI transnationaux ;
- utilise des procédures transparentes et compétitives, qui garantissent une qualité scientifique élevée et une allocation correcte des ressources ;
- en tant que canal de financement fédéral permet des projets communs entre la Wallonie et la Flandre, ce qui est important, par exemple, dans le cas de l'échantillonnage.

Baisse drastique du budget disponible pour la « Recherche Contractuelle » depuis 2009 et du nombre de projets financés

En **2009**, le budget d'engagement disponible s'élevait à **6 137 kEUR**. Ce budget a progressivement diminué pour atteindre 5 563 k€ en 2014. Suite à la régionalisation de la compétence bien-être animal en 2014, le budget a de nouveau été réduit en 2015 de 894 k€. De plus, 778 k€ supplémentaires ont été économisés cette année-là. Le budget restant en 2015 s'élève à 3 891 k€. Celui-ci a encore été réduit à **3 662 k€** en **2022**. En 2020 une intervention drastique a même été nécessaire pour remettre de l'ordre dans le crédit de liquidation, après des années d'économies, et ainsi pouvoir payer à temps les avances anticipées pour les projets en cours.



En ce qui concerne le nombre de projets financés sur une base annuelle, 26 projets étaient encore financés en 2009, dont 24 dans les domaines de la santé animale, de la santé végétale et de la sécurité alimentaire. En 2022, seuls 17 projets au total seront financés.



Impact des budgets réduits

Sans justification scientifique suffisante, il est très difficile pour le SPF Santé Publique/FAVV de mener une **politique volontariste et «evidence-based»**. Étant donné que la recherche ne donne des résultats applicables qu'après un certain nombre d'années, il est important de commencer la recherche en temps utile et de constituer ainsi une capacité scientifique et un «savoir-faire» suffisants. La crise du COVID-19 prouve d'autant plus qu'une approche proactive et un investissement continu dans la recherche sont nécessaires pour faire face aux problèmes de demain.

Le Green Deal (y compris la stratégie de la ferme à la fourchette), le réchauffement climatique et la mise en œuvre d'une stratégie "One World One Health" nous obligent à participer à une recherche internationale plus large dans les domaines de la santé animale, de la santé des plantes et de la sécurité alimentaire. La participation de chercheurs belges à des partenariats connexes dans le cadre d'Horizon Europe ou à d'autres **recherches transnationales** s'inscrit dans le cadre réglementaire de la recherche contractuelle. Plus précisément, il s'agit du partenariat PARC (Partenariat sur l'évaluation des risques des produits chimiques), du partenariat PAHW (Partenariat sur la santé et le bien-être des animaux), de l'ICRAD (Coordination internationale de la recherche sur les maladies animales infectieuses) et de l'Euphresco (Coordination européenne de la recherche phytosanitaire) dans lequel la Recherche Contractuelle est active. Cependant, les ressources mises à disposition pour cela doivent actuellement être recherchées dans l'enveloppe qui, historiquement, n'était destinée qu'à la recherche en appui à la politique nationale. D'une part, cela concerne des budgets (seulement 50.000 € – 100.000 € par projet) disponibles pour les institutions de recherche belges dans les projets transnationaux (RI) et, d'autre part, à une nouvelle réduction du budget de recherche disponible pour les projets nationaux (RT, RF).

En raison de l'augmentation de l'inflation, qui entraîne une augmentation des coûts salariaux et des coûts d'exploitation, il est presque impossible pour les scientifiques de pouvoir mener une recherche de qualité avec les ressources mises à disposition par le SPF. Compte tenu du canal de financement unique de la recherche contractuelle en Belgique, nous risquons de perdre notre position de force dans le paysage international de la recherche. Cela peut entraîner un effet boule de neige de « fuite des cerveaux » et un impact négatif sur notre économie du savoir.

Par exemple, la perte de capacité scientifique et d'expertise signifie que nous :

- En cas d'apparition de nouvelles maladies animales ou végétales, nous ne disposons pas des méthodes de haute technologie les plus performantes pour identifier rapidement les infections émergentes et prendre des mesures, ce qui signifie que nous ne sommes pas suffisamment en mesure d'empêcher la fermeture des marchés internationaux, entraînant la dommages économiques majeurs à nos filières ; - une capacité de test de laboratoire insuffisante pour faire face à des épidémies inattendues de maladies animales épidémiques majeures telles que la peste porcine et la grippe, et l'absence de mesures de contrôle en temps opportun pour contenir la maladie, entraînant la destruction de tout le bétail ;
- en cas d'infections d'origine alimentaire, on ne peut faire un usage insuffisant des dernières méthodes de détection moléculaire (séquençage du génome entier) pour identifier la source de la contamination et ainsi perdre un temps précieux pour prendre des mesures correctives, aux conséquences graves pour la santé publique ;
- ne peut pas utiliser des arguments scientifiquement étayés ("evidence") pour étayer une position belge dans les discussions préparatoires politiques européennes ou internationales.

Plus précisément, cela se traduit par :

1. appui scientifique à la politique du SPF Santé Publique –

DG Animal, Végétal et Alimentation et les activités de contrôle de l'AFSCA, comme par exemple la politique de contrôle des maladies zoonotiques (grippe aviaire, coronavirus, tuberculose, brucellose, fièvre Q, etc.), le contrôle des maladies animales épidémiques (Fièvre catarrhale du mouton, Schmallenberg, dermatose nodulaire contagieuse et autres maladies à transmission vectorielle), mortalité des abeilles, réduction de la résistance antimicrobienne, résistance aux ecto- et endoparasites (acarien rouge, gale blanche-bleue belge, ...), réduction de l'exposition aux substances chimiques dangereuses (cancérogènes) par l'alimentation telles que les PFAS, les mycotoxines, les toxines végétales ou les perturbateurs endocriniens, la réduction des infections par intoxication alimentaire, le contrôle de l'introduction d'organismes nuisibles aux plantes (*Xylella fastidiosa*, *Monochamus* spp., ...) et la évaluation des risques des nouvelles technologies (protéines alternatives, nouveaux matériaux d'emballage, nanoparticules, micro et nanoplastiques, OGM dans l'alimentation ou etc.) ymes, technologie de conservation minimale, ...) ;

- #### 2. il y a une perte d'expertise nationale dans les domaines goulots d'étranglement.
- A titre d'exemple, nous mentionnons la perte d'experts ayant des connaissances phytosanitaires dans le secteur végétal. La mondialisation croissante de la production et du commerce de végétaux et de produits végétaux et le tourisme mondial ont entraîné une forte augmentation du risque d'introduction et de propagation de maladies et de ravageurs des plantes. Ces organismes nuisibles peuvent avoir de graves répercussions économiques et environnementales s'ils sont autorisés à s'établir dans ces nouveaux environnements. Les experts connaissant les risques phytosanitaires jouent un rôle clé pour éviter l'introduction d'organismes nuisibles ou d'infections susceptibles de contaminer ultérieurement la chaîne de production. D'autres domaines manquant d'expertise sont l'entomologie (science des insectes), la toxicologie alimentaire, les allergies alimentaires, ... ;

3. **il y a une perte d'opportunités pour développer de nouvelles techniques d'analyse pour contrôler la sécurité alimentaire ou pour détecter les maladies animales ou végétales émergentes**, telles que la *salmonelle*, les *E. coli* producteurs de shigatoxines (STEC), la grippe aviaire, les norovirus, le virus de l'hépatite E, les coronavirus, virus de l'encéphalite japonaise, virus *du fruit rugueux brun de la tomate*, *Xylella fastidiosa*, *Monochamus* spp., ...;
4. **il y a une perte d'opportunités de participer à la recherche internationale**, ce qui crée néanmoins une synergie qui permet d'obtenir plus de résultats à (plus) court terme, et donne également accès à une grande quantité de résultats de recherche avec un nombre relativement limité investissement financier;
5. **il y a une perte d'image internationale** : la publication des résultats de la recherche scientifique conduit à une reconnaissance internationale. Des experts nationaux sont invités à siéger dans des organes consultatifs internationaux et peuvent ainsi contribuer à façonner les politiques. Là aussi, une tendance à la baisse est déjà perceptible pour la Belgique : dans les panels de l'EFSA par exemple, lors du précédent mandat il y avait 7 experts belges, maintenant il y en a 5. Certains panels n'ont plus de Belges ;
6. **Il y a une perte d'attractivité de la recherche contractuelle pour le monde scientifique** : l'appel annuel de Recherche Contractuelle est un moyen très simple de connaître les idées du monde scientifique. Si ces enquêtes ne peuvent être honorées d'une belle chance de succès pour le financement,
- finira par être découragé dans le monde scientifique et ce système menace de se terminer éteindre;
7. **on assiste à une évolution vers des projets à court terme avec des budgets minimaux** : cela compromet la génération de l'expertise nécessaire et la constitution d'une capacité critique. De plus, il est souvent impossible pour des projets courts de déployer des doctorants. Cela rend la recherche plus coûteuse (les frais de personnel des étudiants boursiers sont inférieurs à ceux des étudiants en licence ou en master) et empêche l'évolution vers des carrières scientifiques, d'où la fameuse « fuite des cerveaux ».

Evolution des engagements internationaux de la Recherche Contractuelle

La recherche scientifique, comme les politiques qu'elle soutient, doit être considérée dans un contexte international plus large. Il est important que la recherche nationale soit alignée sur la recherche internationale et vice versa, afin d'éviter les doubles emplois et de rechercher une complémentarité maximale. L'Unité de Recherche Contractuelle prend ses responsabilités à cet égard et s'implique de plus en plus à l'international.

Ci-dessous un aperçu des engagements internationaux actuels de la cellule

Enquête contractuelle. Les contributions « en nature » indiquent l'implication de la Recherche Contractuelle en tant que membre ou en tant que partenaire dans un projet. Les contributions en espèces indiquent un budget mis à disposition pour financer (la partie belge de) la recherche transnationale.

Année – début	Année – fin	Engagement international	Type de cotisation
2006	2010	partenaire d'EUPHRESKO (European Coordination de la Recherche Phytosanitaire) ERA JUSTE	chez l'enfant

Comme le montre cet aperçu, l'engagement international de la recherche contractuelle est important et croissant. Cependant, cela est compensé par les ressources limitées en termes de temps disponible et de budget de recherche (jusqu'à présent seulement une moyenne de 200 000 € par appel RI) qui sont disponibles. Comme déjà mentionné, malgré les besoins et les opportunités croissants, des ressources sont actuellement recherchées dans l'enveloppe qui, historiquement, n'a été destinée qu'à la recherche en appui aux politiques nationales.

Demande de recouvrement budgétaire et recrutement de 1 ETP supplémentaire

1) Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la DG Animal, Végétal et Alimentation du SPF Santé Publique demande d'augmenter le budget de recherche de l'Unité de Recherche Contractuelle et de le ramener au moins au niveau de 2014, en tenant compte du bien-être animal budget qui est régionalisé et les indexations qui ont un impact important du fait de la flambée de l'inflation. Concrètement, cela signifie un redressement du budget à 5 468 k€, c'est-à-dire qu'un budget supplémentaire structurel et récurrent (annuel) d'au moins **1 824 k€** doit être prévu, à compter de l'exercice budgétaire 2023.

Budget actuel 2022	3 662 000 €
Budget 2014	5 563 000 €
moins le budget du bien-être animal	- 894 000 €
Repos	4 669 000 €
Avec indexation sur l'indice santé Janvier 2022	5 468 000 €

2) Considérant (a) l'augmentation potentielle du nombre de projets subventionnés si le budget est rétabli et (b) la forte augmentation des engagements internationaux ces dernières années nécessite également une augmentation structurelle des effectifs de l'Unité de Recherche Contractuelle, plus précisément avec **1 ETP scientifique de niveau A2 (budget environ 71 286 € par an)**.

Décision

Le SPF Santé Publique demande au Ministre de rétablir le budget de subvention de la Recherche Contractuelle à au moins 5 468 k€ et de pouvoir recruter 1 scientifique ETP supplémentaire (A2), en vue d'une poursuite optimale de l'"evidence-based". " politique.
dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la santé animale et végétale.

Cela équivaut à une augmentation structurelle (annuelle) du budget de 1 896 k€, à compter de l'exercice budgétaire 2023.

Cordialement,


Directeur général